



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours :

**CONCOURS EXTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL – CAPLP**

**CONCOURS D'ACCÈS AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ SOUS CONTRAT (CAFEP – PLP)**

Section :

ARTS APPLIQUÉS

OPTIONS DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Session 2014

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Francis COUNIL
Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
Président de jury

SOMMAIRE

| | Pages |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| NATURE DES ÉPREUVES | 3 |
| COMPOSITION DU JURY | 4 |
| BILAN DE LA SESSION 2014 | 6 |
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE | 7 |
| ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ | |
| Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art | |
| Définition et rapport de l'épreuve | 14 |
| Épreuve de culture design et métiers d'art | |
| Définition et rapport de l'épreuve | 18 |
| ÉPREUVES D'ADMISSION | |
| Épreuve de mise en situation professionnelle | |
| Définition et rapport de l'épreuve | 23 |
| Éléments de rapport spécifiques à l'option design | 24 |
| Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art | 28 |
| Épreuve d'entretien à partir d'un dossier | |
| Définition et rapport de l'épreuve | 34 |
| ANNEXE | |
| Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes | 38 |

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeur certifiés dans la section correspondante du CAPET.

| NATURE DES ÉPREUVES | DURÉE | COEFFICIENT |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------|
| Épreuves d'admissibilité | | |
| Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art | 5 heures | 1 |
| Épreuve de culture design et métiers d'art | 5 heures | 1 |
| Épreuves d'admission | | |
| Épreuve de mise en situation professionnelle <i>Travaux pratiques</i> <i>Préparation de l'exposé</i> <i>Exposé</i> <i>Entretien</i> | 6 heures 4 h. 1 h. 30 min. 30 min. | 2 |
| Épreuve d'entretien à partir d'un dossier | 1 heure | 2 |

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de l'[arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#).

COMPOSITION DU JURY

Président

| | | |
|-------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|
| M. Francis COUNIL | Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional | Académie de Nancy-Metz |
|-------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|

Vice-présidents

| | | |
|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Mme Aurore MAGNIN | Inspectrice de l'Éducation nationale | Académie d'Aix-Marseille |
| M. Christian TORREMONEIL | Inspecteur de l'Éducation nationale | Académie de Montpellier |

Secrétaire général

| | | |
|--------------------|-------------------------------------|-------------------|
| M. Patrick PERRIER | Inspecteur de l'Éducation nationale | Académie de Lille |
|--------------------|-------------------------------------|-------------------|

Membres du jury

| | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Mme Cécile ATTAGNANT | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Amiens |
| M. Didier BATALKA | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nancy-Metz |
| M. Pascal BILLON | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nancy-Metz |
| M. Eric BLANCOT | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Amiens |
| M. Tony BOTINI | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |
| Mme Pascale BORIE | Professeur de lycée professionnel | Académie de Clermont-Ferrand |
| M. Etienne BOULARD | Professeur de lycée professionnel | Académie de Grenoble |
| Mme Céline BRINDEAU | Professeur de lycée professionnel | Académie de Strasbourg |
| Mme Céline BUISSON | Professeur de lycée professionnel | Académie de Lyon |
| M. Nicolas CAILLEAU | Professeur de lycée professionnel | Académie de Versailles |
| M. Fabien CAMELIO | Professeur de lycée professionnel | Académie de Montpellier |
| M. Michel CARNET | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |
| Mme Virginie CASTELEYN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |
| M. Charalambos CHARALAMBOUS | Professeur de lycée professionnel | Académie de Lyon |
| Mme véronique COQUART | Professeur de lycée professionnel | Académie de Paris |
| M. Jean-Pierre CORDAT | Professeur de lycée professionnel | Académie de Montpellier |
| M. Christophe DÉsirÉ | Professeur de lycée professionnel | Académie de Paris |
| Mme Christiane DOISON | Inspectrice de l'Éducation nationale | Académie de Versailles |
| M. Jean-Philippe DUFOUR | Inspecteur de l'Éducation nationale | Académie de Nancy-Metz |
| Mme Caroline FABRE | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Aix-Marseille |
| Mme Sophie FARSY | Professeur certifié | Académie d'Aix-Marseille |
| M. Alain FOLIOT | Professeur de lycée professionnel | Académie de Paris |
| Mme Véronique FONTAINE | Professeur de lycée professionnel | Académie de Lille |
| Mme Vinça GALLIERI | Professeur de lycée professionnel | Académie de Créteil |
| M. David GOBBO | Professeur de lycée professionnel | Académie de Toulouse |
| M. Didier GOSELIN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Grenoble |
| Mme Nathalie GOURMEN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |

| | | |
|---------------------------|----------------------------------------|------------------------------|
| Mme Catherine GRANDJEAN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Besançon |
| Mme Flavie GRASSIN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nancy-Metz |
| Mme Fabienne HELLEBUYCQ | Professeur de lycée professionnel | Académie de Lille |
| Mme Sandrine HUARD | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |
| Mme Claire JAOUEN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Paris |
| M. Emmanuel JEANNOT | Professeur de lycée professionnel | Académie de Besançon |
| Mme Anna-Gaëlle JOUARET | Professeur de lycée professionnel | Académie de Créteil |
| Mme Béatrice KERMORGANT | Inspectrice de l'Éducation nationale | Académie de Rennes |
| Mme Adélaïde LE CORNEC | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Amiens |
| Mme Armelle LE CUN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Versailles |
| M. André LEFÉVRE | Inspecteur de l'Éducation nationale | Académie d'Amiens |
| M. Sébastien LE FLOCH | Professeur de lycée professionnel | Académie de Clermont-Ferrand |
| Mme Fabienne MAGNIEZ | Professeur de lycée professionnel | Académie de Montpellier |
| Mme Agnès MARQUANT | Professeur de lycée professionnel | Académie de Lille |
| Mme Brigitte MICHELLIER | Professeur de lycée professionnel | Académie de Grenoble |
| Mme Claudine MURELLO | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |
| M. Jean-Baptiste NEVEUX | Professeur certifié privé sous contrat | Académie de Nancy-Metz |
| M. Vincent PHELIPPOT | Professeur de lycée professionnel | Académie de Dijon |
| M. Hugo PISANI | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Aix-Marseille |
| M. Jacques ROCCHI | Professeur de lycée professionnel | Académie de Strasbourg |
| Mme Sandrine ROLL | Professeur de lycée professionnel | Académie de Grenoble |
| M. Marc ROBERT | Professeur certifié | Académie de Paris |
| Mme Laure SAUVINEAU | Professeur de lycée professionnel | Académie de Bordeaux |
| Mme Raphael SANCHEZ | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |
| M. Gérard SPIELMANN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Strasbourg |
| M. Roch TAVERNA | Professeur de lycée professionnel | Académie de Créteil |
| M. Pierre THEPENIER | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Aix-Marseille |
| M. Mathieu THERRAULT | Professeur certifié | Académie de Créteil |
| M. Patrice VELTRI | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Amiens |
| Mme M-H VINCENT-CHOUKROUN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Paris |
| M. Christophe VIVIAN | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nice |
| Mme Emmanuelle VOYER | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Aix-Marseille |

BILAN DE LA SESSION 2014

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

| | Épreuves d'admissibilité | | | | | Épreuves d'admission | | | Nombre de postes offerts |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------------|----------------|-------------|----------------|------------------------------------|-----|-------|--------------------------|
| | inscrits | Nombre de candidats non éliminés * | | admissibles | | Nombre de candidats non éliminés * | | admis | |
| | | % inscrits | % non éliminés | | % non éliminés | % admissibles | | | |
| Option design | | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 246 | 115 | 47% | 87 | 76% | 67 | 77% | 45 | 45 |
| CAFEP-PLP | 36 | 13 | 36% | 9 | 69% | 5 | 56% | 4 | 4 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 62 | 19 | 31% | 12 | 63% | 11 | 92% | 8 | 8 |
| CAFEP-PLP | 13 | 4 | 31% | 3 | 75% | 2 | 67% | 0 | 2 |

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

| | Moyennes générales portant sur le total des épreuves | | | | | |
|-----------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|
| | d'admissibilité | | d'admission | | du concours | |
| | Candidats non éliminés | Candidats admissibles | Candidats non éliminés | Candidats admis | Candidats non éliminés | Candidats admis |
| Option design | | | | | | |
| CAPLP externe | 9,22 | 10,65 | 9,77 | 11,71 | 10,09 | 11,64 |
| CAFEP-PLP | 8,62 | 9,94 | 11,95 | 14,06 | 11,82 | 13,21 |
| Option métiers d'art | | | | | | |
| CAPLP externe | 5,45 | 7,08 | 10,55 | 12,66 | 9,42 | 10,83 |
| CAFEP-PLP | 7,50 | 8,67 | 4,00 | - | 5,17 | - |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis au concours

| | Notes obtenues par les candidats | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|---------------|---------------|
| | admissibles | | admis | |
| | Premier admissible | Dernier admissible | Premier admis | Dernier admis |
| Option design | | | | |
| CAPLP externe | 16,00 | 6,75 | 16,67 | 9,00 |
| CAFEP-PLP | 14,00 | 6,75 | 16,83 | 8,92 |
| Option métiers d'art | | | | |
| CAPLP externe | 10,50 | 5,25 | 13,33 | 8,50 |
| CAFEP-PLP | 11,00 | 7,25 | - | - |

Notes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2014 est présenté dans ce rapport : données statistiques, références des textes officiels et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours externe du CAPLP arts appliqués et CAFEP-PLP correspondant, a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option **design**, qui vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** aptes à dispenser les enseignements artistiques¹ dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art**, qui vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe² du présent rapport. Ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Une nouvelle maquette de concours

La session 2014 inaugurerait une maquette rénovée qui, sans introduire de profonds changements dans la définition des épreuves du concours, vise à évaluer à la fois les compétences scientifiques et les compétences professionnelles des candidats afin de sélectionner ceux répondant à la fois aux critères de l'excellence disciplinaire et aux exigences en termes de préparation à l'exercice concret du métier.

La fonction des deux épreuves d'admissibilité est d'apprécier :

- la maîtrise d'un corpus de savoirs disciplinaires ainsi que des méthodes et des techniques associées dans un processus de conception ;
- l'aptitude à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mobiliser dans une perspective professionnelle ;
- l'utilisation des modes d'expression écrite et graphique, adaptés de l'exercice professionnel, ainsi que la maîtrise avérée de la langue française, notamment dans le cadre de l'expression écrite.

Ces deux épreuves s'attachent principalement à vérifier des capacités de construction, d'argumentation et d'organisation d'un propos, des capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de hiérarchisation et de résolution de problèmes dans le cadre d'un processus de conception.

La fonction des deux épreuves d'admission est d'évaluer :

- un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel, procédés susceptibles notamment de favoriser l'intérêt et l'activité propres des élèves au service des apprentissages ;
- l'aptitude à investir une posture d'enseignant, en faisant preuve d'esprit critique, en sachant construire une réflexion sur le métier, construire un enseignement ou une activité éducative, les discuter, se situer et agir au sein d'une équipe pédagogique ;
- l'utilisation des modes d'expression écrite, graphique et orale, adaptés de l'exercice professionnel, ainsi que la maîtrise avérée de la langue française, notamment dans le cadre de l'expression orale.

¹ Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

² Voir en annexe : Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes, applicable pour les inscriptions au concours, à compter de la session 2014.

Elles s'attachent à vérifier la capacité du candidat à engager la construction d'une séquence pédagogique, à justifier des choix didactiques et pédagogiques, à montrer son aptitude au dialogue et son esprit critique.

Aussi, ces nouvelles dispositions modifient tout particulièrement la pondération des épreuves du concours, en accordant aux épreuves d'admission les deux-tiers de l'ensemble des coefficients.

Les postes et contrats offerts au concours

Les postes et contrats offerts au concours au titre de la session 2014 étaient équivalents en nombre à ceux de la session 2013 pour l'option design, et en augmentation sensible pour l'option métiers d'art au profit de l'enseignement public (+50%).

Les résultats du concours permettent de pourvoir la totalité des postes offerts au concours (à l'exception des deux contrats offerts au privé pour l'option métiers d'art).

Les candidats

Les inscrits et les présents

Pour l'option design, l'évolution du nombre des inscriptions déjà constatée se poursuit (augmentation de plus de 20% des inscrits à la session 2014 par rapport à 2011), le taux de présence aux épreuves d'admissibilité reste faible et constant sur la même période (autour de 40% des inscrits).

En revanche pour l'option métiers d'art, la baisse des inscriptions se confirme (diminution de 25% des inscrits à la session 2014 par rapport à 2011), ce phénomène étant accentué par la diminution du taux de participation aux épreuves d'admissibilité (seul 31% des inscrits sont présents à la session 2014).

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours aussi importante des académies d'Ile-de-France pour les deux options, et assez significative des académies de Toulouse et Strasbourg pour l'option design.

La représentation féminine

La représentation féminine reste toujours très majoritaire pour l'option design (les femmes représentent les trois-quarts des candidats présents et près de 80% des lauréats).

Pour l'option métiers d'art, la répartition par sexe est équilibrée (les femmes représentent 50% des candidats présents comme des lauréats).

Les âges

L'âge des candidats présents se situe dans la fourchette de 22 à 58 ans, et plus de la moitié d'entre eux est âgé de moins de 35 ans. Cette part de jeunes candidats représente près de 75% des lauréats de l'option design et 60% des lauréats de l'option métiers d'art.

Les professions

Plus de 50% des candidats présents sont des agents non titulaires de Ministère de l'Éducation nationale (contractuels ou vacataires du second degré, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation du privé), ils représentent 50% des lauréats.

Les étudiants sont encore peu nombreux bien qu'en légère augmentation par rapport à la session passée (ils représentent 11% des présents et 23% des lauréats). Le nombre d'étudiant reste très marginal pour l'option métiers d'art (aucun lauréat).

La part des candidats hors fonction publique (artisans, professions libérales, cadres du privé) ou sans emploi est importante (19% des présents et 23% des lauréats à l'option design – 15% des présents et 25% des lauréats à l'option métiers d'art).

Les résultats

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admissibilité

| | Nombre de moyennes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 6 | 35 | 48 | 25 | 1 | 115 | 9,22 | 10,65 |
| CAFEP-PLP | 0 | 6 | 6 | 1 | 0 | 13 | 8,62 | 9,94 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 5 | 11 | 3 | 0 | 0 | 19 | 5,45 | 7,08 |
| CAFEP-PLP | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 4 | 7,50 | 8,67 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles aux épreuves d'admission

| | Nombre de moyennes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 3 | 17 | 28 | 18 | 1 | 67 | 9,77 | 11,71 |
| CAFEP-PLP | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | 5 | 11,95 | 14,06 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 0 | 4 | 2 | 4 | 1 | 11 | 10,55 | 12,66 |
| CAFEP-PLP | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4,00 | - |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles sur l'ensemble du concours

| | Nombre de moyennes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 1 | 13 | 36 | 16 | 1 | 67 | 10,09 | 11,64 |
| CAFEP-PLP | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 5 | 11,82 | 13,21 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 0 | 3 | 6 | 2 | 0 | 11 | 9,42 | 10,83 |
| CAFEP-PLP | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5,17 | - |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les prestations

Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité reposent sur le principe de sujets communs aux deux options. Cette disposition réglementaire du concours n'est pas anodine. Elle affirme la volonté de recruter des professeurs d'arts appliqués qui, dans leurs enseignements respectifs, seront capables de travailler en équipe sur les bases d'une culture disciplinaire partagée et de méthodes pédagogiques communes.

En ce qui concerne les résultats aux épreuves d'admissibilité, les tendances observées lors des précédentes sessions se confirment en 2014.

D'une part, le taux satisfaisant de réussite des candidats de l'option design. La part de ceux qui obtiennent des résultats honorables (moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (moyenne supérieure ou égale à 16/20) est stable : 20% en 2014, 22% en 2013 contre 15% en 2012 et 9% en 2011. Aussi, la part des candidats dont les résultats sont très insuffisants (moyenne inférieure à 04/20) est en régression constante : 5% en 2014 contre 8% en 2013, 15% en 2012 et 27% en 2011. La majorité des candidats se révèle ainsi mieux préparés aux épreuves d'admissibilité.

D'autre part, la tendance à la hausse du taux de réussite des candidats de l'option métiers d'art qui somme toute reste faible puisque 26% seulement d'entre eux obtiennent une moyenne supérieure à 08/20 contre 18% en 2013. Même si la part des candidats dont les résultats sont très insuffisants (moyenne inférieure à 04/20) continue à décroître (22% en 2014 contre 37% en 2013 et 46% en 2012), les difficultés rencontrées par ces candidats aux épreuves d'admissibilité restent patentées.

On constate par ailleurs, un nombre significatif de candidats dont les résultats obtenus aux deux épreuves d'admissibilité attestent d'écarts de notes importants. Pour un même candidat, la réussite à l'épreuve d'investigation méthodique contraste parfois avec des insuffisances observées à l'épreuve de culture, ou inversement. Sur ce point, il faut souligner l'aspect complémentaire de ces deux épreuves et la nécessité pour les candidats, de s'y préparer avec la même exigence. Les compétences attendues du futur professeur supposent à la fois une connaissance approfondie et référencée des arts appliqués et une parfaite maîtrise de la démarche de projet, tout comme des moyens d'expression et de communication graphiques.

Pour l'option design, les moyennes des candidats admissibles au CAPLP sont en légère hausse : 10,65 en 2014 contre 10,50 en 2013, 10,00 en 2012 et 9,60 en 2011 – mais toujours en nette baisse pour les candidats au CAFEP-PLP : 9,94 en 2014 contre 10,60 en 2013, 12,00 en 2012 et 11,10 en 2011.

Pour l'option métiers d'art, inversement, c'est la moyenne des candidats admissibles au CAPLP qui affecte une baisse sensible : 7,08 en 2014 contre 8,70 en 2013 et 8,55 en 2012 alors que celle des candidats au CAFEP-PLP se redresse : 8,67 en 2014 contre 7,95 en 2013 et 6,85 en 2012. Malgré la faiblesse des résultats, tout comme pour la session précédente, le jury a délibérément choisi de laisser la possibilité au plus grand nombre de candidats de poursuivre le concours afin de leur laisser la possibilité de combler leur déficit lors des épreuves d'admission.

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la céramique (2), Arts de la gravure et de la ciselure (1), Bijouterie-joaillerie (3), Décor architectural (1), Graphisme & décor (1), Ébénisterie (4) ;
- pour le CAFEP-PLP : Arts du métal (1), Graphisme & décor (1), Photographie (1).

Les épreuves d'admission

Les candidats déclarés admissibles sont convoqués aux épreuves d'admission qui toutes les deux donnent lieu à un entretien avec le jury.

L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier : Elle s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat et dont le jury a pris connaissance avant le déroulement de l'épreuve. Le dossier prend la forme d'un questionnaire personnel sur un problème d'actualité de son choix portant sur un des domaines du design ou une spécialité de métier d'art. Lors de l'entretien, le candidat dispose d'une trentaine de minutes pour faire une présentation orale de son dossier devant le jury ainsi que les exploitations pédagogiques qui pourraient en être faites dans le cadre de l'enseignement. La présentation est suivie d'un échange avec le jury.

L'épreuve de mise en situation professionnelle : Elle s'appuie sur sujet spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation liée au métier.
- d'un temps de préparation de l'exposé, qui précède l'entretien avec le jury.

Le bilan des épreuves d'admission de la session 2014 montre des résultats très nuancés selon l'option et le statut des candidats.

Pour l'option design, la moyenne des candidats présents au CAPLP affecte une très nette baisse par rapport à la session passée (9,77 en 2014 contre 10,95 en 2013) alors qu'inversement, la moyenne des candidats présents au CAFEP-PLP s'établit à la hausse (11,95 en 2014 contre 8,90 en 2013).

S'agissant de l'option métiers d'art, les résultats restent relativement stables pour les candidats présents au CAPLP (moyenne de 10,55 en 2014 et 10,85 en 2013) mais sont très nettement insuffisants pour les candidats au CAFEP-PLP (moyenne générale de 4,00 aux épreuves d'admission).

Cependant, plus d'un tiers des candidats démontre une préparation satisfaisante aux épreuves d'admission : 37% d'entre eux obtiennent des résultats honorables (note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (note supérieure ou égale à 16/20) à l'épreuve de mise en situation professionnelle et 42% obtiennent ces résultats à l'épreuve de dossier.

Les résultats obtenus par les lauréats sont honorables (moyennes des épreuves d'admission toutes proches ou supérieures à 12,00 – moyennes générales sur l'ensemble du concours, toutes supérieures à 10,00).

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la céramique (1), Bijouterie-joaillerie (3), Décor architectural (1), Ébénisterie (3) ;
- pour le CAFEP-PLP : aucun admis.

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions. Certaines recommandations générales représentent des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations facultatives de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire afin de se préparer aux épreuves dans les meilleures conditions. Les statistiques montrent en effet une réelle corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

Pour conclure

La caractéristique de ce concours, scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être une source de complexité dans ces aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par l'élaboration de sujets communs aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de mise en situation professionnelle. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, pour l'option métiers d'art, les épreuves se sont déroulées conjointement dans les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, et Paris, en prenant appui sur les établissements suivants :

- le lycée professionnel Blaise Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée du Gué-à-Tresmes à Congis-sur-Thérouanne pour les arts de la céramique ;
- le lycée des métiers d'art Georges Guynemer à Uzès, pour le décor architectural, dominante pierre ;
- le lycée Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour l'ébénisterie ;
- le lycée professionnel des métiers d'art Pasteur à Nice, pour la bijouterie-joaillerie ;
- l'école supérieure des arts appliqués Boule à Paris pour les arts du métal, dominante bronze et les arts de la gravure et de la ciselure ;
- le lycée professionnel des arts graphiques et du livre Corvisart à Paris, pour le graphisme et décor, dominante lettres & décors.

Assurément, le bon déroulement des épreuves repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux, des chefs d'établissements et leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires utiles à la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents et secrétaire général pour leurs rôles essentiels dans l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2014, assorties de mes vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Francis COUNIL
Président du jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE D'INVESTIGATION MÉTHODIQUE EN DESIGN ET EN MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances et compétences professionnelles.

Il lui est demandé d'engager une démarche d'investigation méthodique mettant en question les dimensions esthétique, technique, technologique, économique et sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une documentation visuelle et/ou textuelle fournie.

L'articulation dégagée des notions et principes conduit à la formulation d'hypothèses de conception en utilisant des moyens graphiques adaptés et en justifiant les choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le sujet de l'épreuve de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Madame Céline BRINDEAU,
assistée de Madame Béatrice KERMORGANT et Monsieur Mathieu THERRAULT

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Céline BRINDEAU, Véronique COQUARD, Christiane DOISON, Caroline FABRE, Catherine GRANDJEAN, Fabienne HELLEBUICQ, Béatrice KERMORGANT, Armelle LE CUN, Fabienne MAGNIEZ, Brigitte MICHELLIER, Sandrine ROLL, Marie-Hélène VINCENT CHOUKROUN et Messieurs Didier BATALKA, André LEFÈVRE, Jacques ROCCHI, Mathieu THERRAULT.

La spécificité de l'épreuve

Articulé autour d'un thème, le sujet de l'épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art propose une documentation iconographique (parfois textuelle) dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'engager un processus de conception dans le champ du design ou des métiers d'art.

La réponse attendue s'inscrit dans un enchaînement organisé d'analyses, d'investigations et d'hypothèses en relation avec le thème. L'ensemble de la démarche est présenté sous la forme d'un dossier de planches au format A3 paginées³. Les moyens de communication combinent l'expression écrite et graphique.

L'organisation des planches distingue deux phases articulées entre elles :

- une analyse orientée au vu de la thématique proposée,
- une phase de propositions opérantes.

Cette épreuve permet de vérifier :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la capacité à mettre ses savoirs en perspective et à manifester un recul critique ;
- les qualités de l'expression graphique (propres à la discipline) ;
- la maîtrise de la langue française dans l'expression écrite.

³ Il est rappelé que les candidats ne doivent pas composer sur la copie anonymée qui leur est remise, celle-ci étant uniquement destinée à rassembler leurs planches sous la forme d'un dossier.

L'analyse et l'investigation

L'objectif est de rendre compte sous la forme d'études de cas, des spécificités des productions d'arts appliqués proposées dans le sujet. Il convient de mener une analyse formelle, fonctionnelle, technique et sémantique des documents en regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées. Il ne s'agit pas de rester à l'état d'un simple constat, mais bien d'opérer à partir de la confrontation et de l'exploitation de la documentation, des choix intentionnels permettant de dégager des axes d'analyse. Ce travail d'investigation se termine par une synthèse visant à articuler les hypothèses de recherches.

Lors de cette phase, le jury apprécie tout particulièrement la rigueur et la méthode d'analyse ainsi que la pertinence et l'exactitude des notions dégagées et des références convoquées. L'évaluation vise à mesurer l'aptitude des candidats à s'interroger et structurer une réflexion personnelle et engagée sur le thème donné.

Le processus de conception

L'objectif est d'engager un processus de conception s'appuyant sur les résultats de l'analyse et s'inscrivant dans un des domaines du design ou des métiers d'art. Il convient d'énoncer et de communiquer des propositions de réalisations sous la forme d'hypothèses argumentées, nécessairement contextualisées.

Lors de cette phase, le jury apprécie la cohérence et l'efficacité de la démarche ainsi que l'engagement des candidats dans des préoccupations contemporaines. Il évalue leur aptitude à traduire formellement leurs intentions et à défendre un parti-pris au travers de leurs propositions et argumentations.

L'énoncé du sujet

Le sujet de la première session du concours rénové orientait le questionnement autour de la notion de « jeux de dupe ». Une documentation composée d'un ensemble de visuels légendés présentait quatre créations contemporaines.

Dans un premier temps, il était demandé de confronter les documents proposés pour dégager leurs enjeux fonctionnels sur les plans technique, mécanique, esthétique et symbolique. Par des moyens utiles et adéquats, écrits et graphiques, les candidats devaient extraire par le biais d'une étude croisée, le sens de ces productions.

Dans un second temps, l'articulation des notions et principes devait conduire à la formulation d'hypothèses de conception en design et métiers d'art, en justifiant les choix par des moyens graphiques adaptés. Les propositions devaient relever de la production artisanale ou industrielle, en petite comme en grande série.

La phase d'analyse supposait que les candidats portent une attention particulière à :

- la définition préalable du thème « jeux de dupe » ;
- la confrontation des documents en relation avec ce thème ;
- l'émergence d'une réflexion critique sur la manière dont les productions répondent aux contraintes contextuelles, conceptuelles et techniques.

La démarche méthodologique attendue induisait que la phase d'hypothèses de conception repose sur l'exploitation de l'analyse, pour orienter les recherches et formuler des hypothèses diversifiées, ancrées dans les champs de la création artisanale et industrielle contemporaine et que les pistes de recherches s'inscrivent dans un contexte précis (besoin, usage, cible, etc.).

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation étaient précisés dans le sujet et portaient sur :

- *la rigueur de la démarche d'analyse*, pour laquelle le jury a apprécié à la fois la prise en compte de la thématique, la mise en évidence des relations induites par les documents et leur mise en tension, l'approche selon plusieurs points de vue pour dégager les enjeux (fonctionnels, socioculturels, économiques, environnementaux, etc.), l'émergence de notions et de principes, l'emploi d'un vocabulaire précis et spécifique aux domaines des métiers d'art et du design.
- *la pertinence de l'articulation entre constats et hypothèses*, pour laquelle le jury a pris en considération la capacité à synthétiser les constats, à formuler une problématique permettant de dégager des hypothèses de conception.
- *la validité de la méthode de conception, la diversité des recherches et l'opportunité des propositions*, pour

lesquelles le jury a pris en compte la validité des solutions proposées en terme de fabrication, l'étendue et la pertinence des recherches par rapport à l'analyse et la problématique formulée.

- *la lisibilité et la qualité de l'expression graphique*, pour lesquelles le jury a apprécié la clarté et l'efficacité de la communication au travers de la mise en page, les qualités de l'expression graphique et écrite, l'équilibre entre textes et croquis, la capacité à opérer des choix significatifs dans l'usage des outils graphiques et des modes de représentation.

Observations et commentaires du jury

Cette année encore, de nombreux candidats n'ont pas traité l'épreuve dans sa totalité en ne formulant que peu voire aucunes hypothèses de conception. Le jury s'interroge sur les raisons qui n'ont pas permis à ces candidats d'aboutir au développement complet de la demande explicitement formulée dans le sujet. Il y voit principalement les raisons d'un manque d'organisation et souvent d'une mauvaise gestion du temps.

Trop de candidats ne maîtrisent pas le vocabulaire et la terminologie spécifiques aux domaines de la spécialité et aux attendus de cette épreuve.

Cependant, les candidats qui se sont bien préparés à l'épreuve sont parvenus à structurer leur discours en confrontant la thématique, les documents, en synthétisant les constats pour les re-questionner et en formulant une problématique permettant de définir un contexte et d'engager des recherches, des hypothèses de conception pertinentes et contemporaines.

L'apport de références choisies en relation avec le thème d'étude et le processus développé par le candidat a bien souvent permis d'enrichir et de clarifier le propos.

À propos de l'analyse

Les documents sont le plus souvent analysés individuellement sans réelle confrontation. La mise en relation du thème « jeux de dupe » avec les documents proposés permettait de dégager un certain nombre de principes et de notions pouvant facilement être réinvestis dans des hypothèses de conception en design et métiers d'art : l'illusion, l'équilibre, le décalage, la dualité, l'apparence, le subterfuge, « faire diversion », l'imitation, le trucage.

Les documents mettaient en avant la structure et le matériau, mais aussi la notion de jeu sur la perte de repère, l'opposition entre le réel et l'irréel. On pouvait parler des sens qui sont chamboulés, souligner que la duperie met à mal la perception. Le décalage pouvait aussi donner des indices sur le jeu avec les repères.

À propos de l'articulation entre les constats et hypothèses

L'articulation des notions et principes dégagés devait conduire à la formulation d'hypothèses. Cette étape charnière est fondamentale pour que le candidat exprime sa capacité de questionnement, de raisonnement et de positionnement personnel.

Les qualités de la synthèse doit permettre d'aboutir à la formulation d'une problématique donnant ainsi le cadre des explorations. Cette phase centrale permet de vérifier la validité de la démarche créative, nécessairement claire et organisée. Le jury regrette le manque d'attention portée à cette étape par de très nombreux candidats.

La qualité du questionnement influence forcément la qualité des propositions à venir. Une problématique bien posée doit donner le cadre de la recherche et déclencher l'intérêt pour les propositions d'hypothèses.

Certains candidats sont parvenus en s'appuyant sur leur analyse et synthèse à formuler des problématiques pertinentes, comme par exemple :

- Comment l'utilisation de la structure permet de se jouer des lois de la gravité ?
- Comment suggérer la chute par la forme en jouant sur l'équilibre et le déséquilibre ?
- Pourquoi et comment les designers dupent-ils les usagers ?
- En quoi la tromperie remet-elle en question la relation à l'objet par l'utilisateur ?

À propos des hypothèses de conception

Les recherches engagées durant le processus de conception doivent nécessairement s'appuyer sur les notions et concepts tirés de l'analyse des documents. Il était attendu, dans la deuxième partie, l'expression

d'intentions formulées de manière explicite et communiquées sous forme de croquis, de schémas et d'annotations.

Pour trop de candidats les propositions ne peuvent être exprimées par manque de maîtrise graphique. Elles ne sont pas suffisamment diversifiées et manquent de validité. Certaines recherches sont ancrées dans des questionnements contemporains en relation avec l'analyse. D'autres n'ont aucun lien avec l'analyse de la première partie. Certaines hypothèses de création ne rendent pas vraiment compte de la duperie et du jeu.

Par manque de créativité, beaucoup de candidats font des propositions qui restent à un premier degré de lecture et se révèlent relativement pauvres et superficielles. Lorsque l'analyse n'a pas été suffisamment approfondie ou que le thème proposé n'a tout simplement pas été compris, les candidats se limitent à la reproduction du procédé ou dans l'objet « décoré ».

À propos de la lisibilité et la qualité de l'expression graphique

La lisibilité et la hiérarchie dans l'organisation des planches sont des conditions indispensables à la clarté du discours et à la fluidité de la méthodologie.

Le jury invite les candidats à utiliser une écriture manuscrite claire et lisible. Le temps limité de l'épreuve suppose de développer un système typographique sobre, c'est-à-dire dépourvu de fioriture et ne demandant pas d'effort pour être déchiffré.

C'est lors de cette épreuve d'investigation méthodique en design et métiers d'art que les compétences en expression graphique sont vérifiées. Les outils utilisés ne sont pas toujours assez variés et les modes de représentation sont quelquefois mal exploités : schémas techniques, éclatés, plans, story-boards, croquis de détail ne donnent pas les mêmes indices sur les intentions.

La forme de l'épreuve invite à multiplier les formes d'expression graphique et les outils pour révéler la richesse et la diversité des réflexions suscitées par les documents.

Recommandations du jury :

Le jury attend dans cette épreuve du concours rénové que les candidats fassent preuve de qualités méthodologiques, de qualités graphiques et de connaissances dans les champs du design et des métiers d'art.

Si la quantité et la structure des planches ne doivent pas être figées par un modèle, il faut néanmoins que la démarche d'investigation soit lisible et cohérente. Ainsi, titres, pagination, mise en évidence des mots clefs sont des moyens efficaces pour guider le correcteur.

Les candidats ayant réussi l'épreuve ont su communiquer leurs intentions en définissant des axes de réflexion leur permettant de structurer l'investigation et de s'engager dans des recherches créatives.

Pour répondre efficacement, il est essentiel de lire attentivement la demande et de s'appropriier l'ensemble des ressources du sujet (thème – exemples de projets). Certains candidats ne respectent pas la trame formulée de façon explicite dans la demande : analyse, confrontation, articulation, formulation d'hypothèses et justification.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art

| | Nombre de moyennes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 20 | 38 | 26 | 23 | 9 | 116 | 8,43 | 9,89 |
| CAFEP-CAPLP | 5 | 2 | 6 | 0 | 1 | 14 | 7,14 | 8,94 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 6 | 9 | 2 | 2 | 0 | 19 | 5,47 | 7,29 |
| CAFEP-CAPLP | 3 | 2 | 0 | 1 | 0 | 6 | 4,67 | 7,83 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN ET MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le sujet de l'épreuve de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Madame Céline BUISSON,
assistée de Madame Cécile ATTAGNANT et Messieurs Patrice VELTRI et Charalambos CHARALAMBOUS

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Cécile ATTAGNANT, Pascale BORIE, Céline BUISSON, Virginie CASTELEYN, Véronique FONTAINE, Flavie GRASSIN, Anna-Gäelle JOUARET, Adélaïde LE CORNEC, Agnès MARQUANT, Claudine MURELLO, Laure SAUVINEAU, Emmanuelle VOYER et Messieurs Eric BLANCOT, Etienne BOULARD, Nicolas CAILLEAU, Charalambos CHARALAMBOUS, David GOBBO, Didier GOSSELIN, Sébastien LE FLOCH, Jean-Baptiste NEVEUX, Vincent PHELIPPOT, Patrice VELTRI.

L'énoncé du sujet

Le sujet de l'épreuve de culture design et métiers d'art propose une documentation, formule une demande et précise les critères de l'évaluation.

La documentation proposée pour la session 2014 comportait une citation de Ezio MANZINI : « À une époque où la techno-science manipule l'extrêmement petit et gère l'énormément complexe, la matière n'apparaît plus à l'échelle de nos perceptions comme une série de matériaux donnés mais comme un continuum de possibilités [...] ».

La Matière de l'Invention, Éditions du Centre Georges Pompidou, Paris, 1989.

ainsi que quatre documents iconographiques reproduits sur quatre formats A4 :

- **François AZAMBOURG**, *Chauffeuse et repose-pieds en bois mousse (prototypes)*, 1999.
Structure souple en contreplaqué de bouleau, collée à pleine surface sur mousse souple de caoutchouc naturel.
- **Silke DECKER**, *Cordes de porcelaine* depuis 2003.
Porcelaine blanche, série de bols et détail
- **Hilla SHAMIA**, *Wood Casting*, 2011.
Collection de mobilier en bois et fonte d'aluminium.
- **Rudy RICCIOTTI**, *MuCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée)*, Marseille, 2013.
Dimensions : 25 m de haut x 72 m x 72 m, 3700 m² d'espaces d'exposition.
Résille en béton fibré à ultra haute performance (BFUHP).

La demande portait explicitement sur l'analyse de la documentation iconographique et sa confrontation avec la citation d'Ezio Manzini. Cette lecture devait permettre aux candidats de dégager une problématique afin de nourrir une réflexion critique, argumentée et étayée par des références personnelles précises, nécessairement restituées dans leur contexte.

Les critères d'évaluation étaient énoncés dans le sujet, ils portaient sur :

- *l'étendue et la précision des références*, pour lesquelles le jury a considéré la justesse, la précision et la pertinence des références personnelles ;
- *la pertinence des champs d'hypothèses et du questionnement*, pour lesquels le jury a pris en compte :
 - l'explicitation des notions contenues dans la citation (notamment les termes comme « techno-science », « extrêmement petit et gère l'énormément complexe », « l'échelle de nos perceptions » et enfin « un continuum de possibilités ») ainsi que le titre du sujet : matière(s) à créer ;
 - les qualités de l'analyse des documents proposés ;
 - leur confrontation et leur mise en relation avec la citation pour faire émerger une problématique clairement énoncée ;
 - l'utilisation de références justifiées au regard des enjeux esthétiques, historiques, sociologiques et techniques dans la création en design et métiers d'art.
- *la cohérence de la problématique, la réflexion et le développement d'une position critique*, pour lesquelles le jury a apprécié :
 - l'articulation entre l'analyse attendue et la problématique ;
 - les réponses apportées à la problématique conduisant à une position critique ;
 - la construction d'une argumentation structurée et étayée par des références personnelles resituées dans leur contexte de création.
- *la clarté de l'expression écrite (syntaxe, orthographe)*, pour laquelle le jury a considéré la clarté et l'efficacité du plan, la pertinence de la conclusion, la fluidité de la rédaction, la syntaxe, la précision du vocabulaire, l'utilisation d'un registre de langage adapté et la lisibilité de la graphie.

Les observations du jury

Sur la forme du commentaire

L'épreuve doit être envisagée comme un développement écrit prenant la forme d'un commentaire ouvert et structuré. L'objectif de l'analyse des documents est de dégager des pistes de réflexion en termes de notions ou de thématiques, pour mieux les questionner et les traduire ensuite sous forme de problématique.

Le jury attend du candidat qu'il adopte un principe d'analyse comparative et croisée de la documentation reposant sur la confrontation des productions et de la citation proposée. Cette approche doit lui permettre de dégager des convergences, des divergences, des influences, des contextes de création artistique et technique qui supposent la prise en compte des éléments d'ordre politique, économique et social.

La problématique doit être comprise comme le prolongement de l'analyse et doit conduire au développement d'une réflexion critique argumentée et étayée par des références personnelles, puisées non seulement dans les domaines du design et des métiers d'art, mais élargies à d'autres champs de création notamment les plus contemporains.

Enfin, si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne ferme pas nécessairement le propos et doit suggérer un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

À propos de l'analyse des documents

L'analyse ne doit pas rester descriptive mais elle doit expliquer le contexte de création et préciser la démarche de conception dans le but de répondre à la problématique.

Le rapprochement de la citation d'Ezio MANZINI avec le titre du sujet « Matière (s) à créer » impliquait que le candidat s'interroge sur les notions de **matière** et de **matériaux** et leurs emplois dans les processus de création des productions proposées dans la documentation.

La citation et les documents soumis à l'analyse permettaient d'explorer différents champs notionnels, tels que:

- les processus de fabrication,
- le détournement de la matière, de la technique, du savoir-faire, de la fonction,
- la modification des codes de perception et d'appréhension,

- les références sous-jacentes aux innovations du XX^e siècle,
- la rencontre et le croisement des matériaux,
- le potentiel esthétique et technique des matériaux,
- l'émergence des dualités formelles, techniques et esthétiques.

De manière explicite, cette analyse devait s'appuyer sur des références personnelles pour nourrir la réflexion. Celles-ci, de préférence actuelles et non stéréotypées, puisées dans les différents champs de la création doivent être précises et nécessairement choisies pour leur pertinence avec le propos.

Par exemple, le candidat pouvait citer notamment les productions du groupe néerlandais DROOG DESIGN qui développe de nouveaux concepts et scénarios pour des produits, des espaces, des événements et des outils de communication privilégiant l'esthétique et l'expérimentation avec un minimum de moyens, ou encore le travail de la designer Patricia URQUIOLA qui, pour s'imposer en architecture comme en design, à su puiser dans le monde qui l'entoure, des sources d'inspiration lui permettant d'allier méthodes artisanales et impératifs industriels.

À propos de la problématique

Bien menée, l'analyse permettait d'aboutir à des diverses problématiques confrontant, par exemple, des notions et principes de transposition, d'échange, de rencontre, de permutation, d'expérimentation et aussi d'inspiration, de changement des codes d'interprétation, de prolongement, d'héritage, de mémoire, de tradition, de modernité, d'innovation, d'emblème, de modification des perceptions, de nouvelles possibilités techniques, de détournement.

La problématique est une démarche de résolution de problèmes. Pour que son développement argumenté puisse apporter des réponses explicites, le questionnement doit être précisément formulé comme dans les exemples suivants :

- La matière est indissociable à la création mais pour autant peut-on dire qu'elle est à l'origine de la création ?
- Pourquoi et comment fait-on passer les matériaux d'un état, d'un statut à l'autre ? Quelles sont les limites de ces processus ?
- En quoi les innovations technologiques modifient les processus de création dans les champs du design ? Apportent-elles de nouvelles possibilités ou un nouveau statut au designer ?

Au regard des critères énoncés, le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont fait preuve :

- de connaissances approfondies des contextes de création et d'une analyse croisée, fine et pertinente des documents pour aboutir à la formulation d'une problématique exploitable ;
- d'une réflexion clairement structurée, explicitant le sujet, hiérarchisant les idées et conduisant à une position personnelle argumentée et distanciée par rapport aux documents et la citation proposés ;
- d'un développement du questionnement permettant d'enrichir une position critique explicite ;
- de références variées, historiques et actuelles, puisées dans le champ des arts appliqués et des métiers d'art mais aussi dans d'autres domaines : histoire des arts, arts du spectacle vivant, patrimoine, sciences humaines ;
- de méthode et de rigueur notamment dans le respect du plan annoncé ;
- de réflexion dans leur conclusion ouverte sur un élargissement du questionnement ;
- de qualités rédactionnelles au service d'une expression fluide ;
- d'une attention particulière à la graphie de leur devoir, à l'orthographe et à la syntaxe.

Inversement, le jury regrette les faiblesses de certains commentaires qui, tant sur la forme que sur le fond, ne correspondaient pas au niveau des compétences attendus pour l'exercice du métier d'enseignant. Ces faiblesses traduisaient bien souvent :

- une lecture superficielle ou inattentive du sujet et des mots-clés de la citation entraînant une analyse linéaire, insuffisamment approfondie de la documentation et des difficultés à dégager une problématique ;
- des lacunes dans la maîtrise des méthodes analytiques et une absence d'appropriation du sujet ;
- un catalogue de références sans intérêt ou sans relation avec le propos et parfois erronées ;
- un manque de références personnelles ou suffisamment détaillées et pertinentes, débouchant sur des poncifs et des idées reçues ;
- des connaissances inexactes liées à l'histoire de l'art ;

- des conclusions hâtives, sans lien avec le développement, qui parfois prenaient la forme de jugements de valeur injustifiés ;
- l'emploi d'un langage familier, d'une orthographe et syntaxe incertaines, d'un vocabulaire imprécis;
- le non-respect des règles élémentaires de la communication écrite.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de culture design et métiers d'art

| | Nombre de moyennes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 7 | 26 | 42 | 31 | 10 | 116 | 9,91 | 11,41 |
| CAFEP-CAPLP | 1 | 3 | 5 | 4 | 0 | 13 | 9,58 | 10,94 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 6 | 9 | 3 | 1 | 0 | 19 | 5,42 | 6,88 |
| CAFEP-CAPLP | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 4 | 8,38 | 9,50 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Un échantillon de sujets de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'organisation de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, des sujets correspondant à la spécialité pour laquelle le candidat a opté lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou même spécialité métiers d'art, l'épreuve peut être planifiée sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exige. Dans cette hypothèse, l'épreuve s'appuie, chaque jour, sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve est organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires.

Les sujets de l'épreuve

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue, à partir d'un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés. La demande porte sur la conception d'une séquence de formation et la mise au point détaillée d'une des séances qui la constitue.

Une documentation peut éventuellement être associée au sujet. Dans ce cas, l'énoncé invite explicitement le candidat à en faire l'analyse pour initier le questionnement et la problématisation de la demande.

Le découpage de l'épreuve en trois phases ainsi que leurs durées respectives sont systématiquement rappelés dans l'énoncé du sujet.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur les points suivants :

- la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;
- le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;
- l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;
- la qualité d'analyse et de synthèse, la maîtrise des moyens d'expression graphique ;
- la qualité de l'expression orale et l'aptitude au dialogue.

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN

coordonnés par Madame Marie-Hélène VINCENT-CHOUKROUN,
assistée de Madame Adélaïde LE CORNEC et Monsieur Michel CARNET

Membres de la commission chargée des entretiens avec les candidats :

Mesdames Céline BRINDEAU, Céline BUISSON, Virginie CASTELEYN, Christiane DOISON, Adélaïde LE CORNEC, Armelle LE CUN, Agnès MARQUANT, Brigitte MICHELLIER, Claudine MURELLO, Laure SAUVINEAU, Marie-Hélène VINCENT CHOUKROUN et Messieurs Nicolas CAILLEAU, Michel CARNET, Charalambos CHARALAMBOUS, Didier GOSSSELIN, Vincent PHELIPPOT, Patrice VELTRI.

Les constats

Les sujets proposés étaient riches de réflexion et l'objectif pédagogique proposé visait à développer la capacité des élèves à s'interroger sur les démarches créatives et les questionnements qu'elles soulèvent. Cette approche nécessitait une appropriation personnelle de la part du candidat pour rendre cet objectif opérationnel et lui permettre de construire une séquence donnant précisément des moyens à l'élève pour réussir.

Beaucoup de candidats n'ont développé que superficiellement leur séquence, n'apportant pas toujours suffisamment de sens à leurs propositions pédagogiques. Trop souvent l'articulation entre l'analyse et la problématique ne permettait pas d'aboutir à l'exposé d'une séquence structurée et cohérente dans les attendus, autour de séances claires et approfondies.

Le jury a toutefois noté un réel progrès dans l'utilisation d'une méthodologie adaptée durant la préparation et la prestation. Si certains candidats ont su démontrer qu'ils étaient capables de s'emparer du cadre de l'épreuve pour mettre en place un dispositif permettant de faire émerger leurs compétences de futur enseignant d'arts appliqués en lycée professionnel, d'autres n'ont pas su convaincre le jury tant par leur posture que par leur prestation, trop rigide ou informelle.

Dans l'ensemble, le jury a constaté que la majorité des candidats étaient bien préparés à cette épreuve. Il a apprécié les candidats qui s'emparent véritablement de l'épreuve pour démontrer leurs capacités de futurs enseignants, en s'efforçant d'être simple, authentique et cohérent.

La transposition pédagogique

Quelques candidats ont fait preuve d'une authentique aptitude professionnelle en développant un projet de séance/séquence articulé à l'analyse et répondant finement aux attendus du programme.

L'analyse des documents des deux sujets proposés permettait l'émergence de problématiques et ouvrait largement sur la construction de séquences. Les notions extraites pouvaient être techniques, plastiques, sémantiques, issues de références culturelles et professionnelles actuelles. Une analyse construite et intelligente permettait de dégager des problématiques qui engagent un objectif.

Le jury regrette le manque de connaissances des niveaux d'enseignement, ainsi que les champs interdépendants du référentiel. La connaissance du référentiel de formation, notamment de la partie **méthodes et outils**, aurait permis à quelques candidats de constater par exemple, qu'un relevé sur calque n'était sans doute pas la meilleure activité à proposer à des élèves de terminale.

Le jury a regretté que la durée des séquences soit souvent trop uniforme (en général, 6 séances, placées entre deux périodes de vacances) ou parfois irréaliste. Peu de candidats ont su proposer un plan de formation succinct sur les 3 ans (en lien avec la séquence) afin d'engager une méthodologie pédagogique et cohérente, utilisant, dans le même temps, le terme de "pré-requis" à bon escient.

Peu de candidats sont parvenus à fixer de véritables critères d'évaluation, conséquence directe d'une absence de dispositif pédagogique. Les différentes formes d'évaluation qui permettent d'estimer le niveau d'acquisition de l'élève lors des diverses phases d'apprentissage ont rarement été précisées.

L'expertise professionnelle

Le jury constate une grande disparité dans la maîtrise des contenus de la discipline.

Certains candidats semblent connaître les doubles fondamentaux des arts appliqués :

- connaissances en termes de références et repères historiques dans les différents domaines de création (histoire des arts et des techniques), savoir-faire, outils et techniques des arts appliqués.
- connaissances du programme et des référentiels, des modalités et des méthodes d'évaluation, des outils.

Ils semblent également savoir les transférer dans leur développement pédagogique et être capables de les articuler (problématiques actuelles, maîtrise des méthodologies et des processus d'apprentissage, développement de stratégies pédagogiques).

Quelques candidats, par contre, méconnaissent la discipline ou n'en ont qu'une représentation partielle, parfois réduite à des poncifs, voire des préjugés.

De nombreux candidats minimisent les missions qu'ils leurs sont assignées et ne prennent pas en compte le public ciblé. Certains font des choix subjectifs qui peuvent influencer le jugement esthétique et artistique de l'élève, au lieu de transmettre les moyens de développer son esprit critique.

Beaucoup de candidats envisagent leur pédagogie sur des connaissances ou compétences acquises précédemment par les élèves (pré requis) en omettant leur devoir de transmetteur de savoirs au travers de séances d'apprentissages structurées.

La pédagogie de projet est souvent peu développée ou mal maîtrisée (ou confondue avec le processus de création) et la dimension interdisciplinaire se réduit souvent à la délégation des apprentissages aux autres disciplines.

Certains candidats ont su faire preuve d'une véritable culture des Arts appliqués, citant des exemples choisis et pertinents venant en appui de leur réflexion. Mais en général, les connaissances disciplinaires et techniques sont pauvres, peu variées ou inexistantes. Les références se limitent souvent aux mêmes créateurs (5.5 designers) ou sont citées sans lien véritable avec le propos. La démarche est trop souvent stéréotypée sans réel contenu, s'appuyant sur des thématiques généralistes ou des effets de mode (écocitoyenneté, détournements...). Un futur enseignant se doit d'être informé des nouvelles stratégies créatives des designers qu'il pourra bien entendu associer à une stratégie pédagogique.

Une connaissance réelle de l'enseignement professionnel permettrait aux candidats de proposer aux élèves des activités utilisant des ressources offertes par les outils numériques. À l'ère des nouvelles technologies, l'enseignant ne doit pas se cantonner à l'utilisation des outils traditionnels qui parfois limitent la créativité des élèves.

Certains candidats possèdent plus de références en arts plastiques qu'en arts appliqués. Il est bien entendu nécessaire de faire un parallèle entre ses deux domaines (histoire des arts) mais il est indispensable, pour la compréhension des élèves, de faire une réelle distinction, notamment pour un élève entrant en seconde professionnelle. De plus, un vocabulaire spécifique aux arts appliqués (techniques de fabrication et procédés) est rarement connu, nommé et utilisé.

De nombreux candidats se limitent à leur spécialité et n'ont pas d'ouverture culturelle sur les autres domaines du design, alors qu'ils devraient, être capable de transposer leur réflexion dans les différents champs proposés par le référentiel et ne pas se limiter à celui qu'ils connaissent. La majorité des séances développées appartient systématiquement au champ *Appréhender son espace de vie*.

La prestation orale

La prestation orale est un des moyens de démontrer ses capacités de futurs enseignants.

Le jury a apprécié les candidats qui savent utiliser la totalité du temps imparti et qui mène l'entretien en structurant leur propos comme ils auraient à le faire face à des élèves (introduction, conclusion et structure de l'entretien clairement définie).

Pour la majorité, les candidats maîtrisent l'expression orale et se sont préparés à l'épreuve. Cependant de nombreux candidats rencontrent des problèmes d'élocution. Le jury qui comprend leur stress face à l'enjeu de l'épreuve, mais rappelle qu'un enseignant est un communicant et que sa prestation orale permet d'évaluer ses qualités de pédagogue.

La plupart des candidats fait preuve d'une aptitude au dialogue et adopte un ton convenable, ni trop familier ni trop révérencieux, mais parfois monotone. Certains ont fait preuve d'une vraie capacité à prendre du recul et à se remettre en question, et on su rebondir durant l'échange avec le jury.

Le tableau a été rarement utilisé ou pas à bon escient. Trop peu de candidat utilisent et affichent les planches support qu'ils ont réalisées pendant les travaux pratiques. Aussi, l'attitude de certains qui se sont bornés à lire de longues notes écrites, est à proscrire.

L'expression graphique est pauvre et n'est bien souvent pas suffisamment envisagée au service de la séquence de formation et de sa démonstration.

Certains candidats ont choisi de coller directement les images des documents proposés sur leurs planches afin sans doute de gagner du temps. Cette technique n'a pas toujours suffit à réaliser des planches efficaces et communicantes, elle doit être réfléchie et non systématique.

Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su utiliser pleinement le temps la phase de travaux pratiques pour proposer au jury de véritables supports de présentation, affichés et/ou organisés au tableau de façon pertinente. Certaines ont pu compléter leurs démonstrations par des croquis réalisés directement au tableau, démontrant ainsi leurs capacités graphiques, leur dynamisme et leur aisance.

Les recommandations du jury

Les candidats qui ont su répondre aux attentes de l'épreuve sont ceux qui ont fait preuve de méthode dans la préparation de l'exercice. Aussi, le jury recommande tout d'abord de bien distinguer les différentes étapes de l'épreuve.

Les travaux pratiques (4 heures)

L'analyse du sujet

Le sujet propose une série de documents qu'il convient d'analyser pour bien comprendre la demande. Dans un premier temps, il est préférable d'analyser ces documents de manière transversale, rapidement mais avec méthode, pour s'assurer ne pas faire de contre-sens et pour faire émerger progressivement les bases d'un questionnement, d'une problématique. Sur ce point, il convient de ne pas confondre notions, procédés ou problématiques.

Le jury rappelle aux candidats que les références disciplinaires doivent servir l'analyse, le développement de l'objectif et l'enrichissement des propositions pédagogiques. Elles ne sont pas un catalogue de connaissances mobilisées à plus ou moins bon escient. Il est recommandé de s'interroger de façon personnelle en amont du concours sur les grandes problématiques en relation avec la création actuelle et non pas de se constituer une liste passe-partout de références.

La séquence

La présentation de la séquence de formation n'est pas une simple simulation de cours, le jury n'étant pas élève (à moins que le candidat réussisse à se poser adroitement en tant que pédagogue). Il ne s'agit donc pas de faire cours mais bien d'exposer le cheminement de sa pensée et de témoigner d'une attitude réflexive face au sujet, pour démontrer ses compétences professionnelles pour l'enseignement.

Le jury doit pouvoir se faire une idée de la séquence dans son ensemble, ni trop détaillée ni trop peu. La séquence doit être située rapidement dans la progression annuelle (voire sur l'ensemble d'un cursus de

deux ou trois ans) et peut être de durée variable. Sa durée doit être pertinente par rapport au nombre de séances qui composent l'année scolaire.

Si la filière de la classe n'est pas donnée, il est conseillé de ne pas prendre une spécialité "métiers d'art" pour concevoir sa leçon (qui ne démontrerait pas que l'on peut enseigner dans les autres filières) mais de rester dans des filières plus classiques en lycée professionnel (tertiaire ou industrielle).

Les documents proposés dans le sujet peuvent bien entendu être utilisés dans le développement de la séquence pédagogique.

La séquence repose sur des choix et des partis-pris didactiques qui doivent être argumentés.

La séance

Les pré-requis nécessaires à la réussite de la séance ne doivent pas être une somme de connaissances de type « fourre-tout » de tout ce que les candidats ne savent pas expliquer. L'ensemble de la séance doit être pensé pour que les élèves acquièrent progressivement l'autonomie nécessaire à la phase de réalisation.

Il est important que le candidat donne les moyens à tous les élèves, de réussir la séance, qu'il expérimente l'activité proposée pour vérifier l'efficacité de ses outils et le réalisme de sa proposition.

Le candidat doit anticiper la forme qu'il souhaite donner à l'évaluation de sa séquence, et définir des critères précis et en adéquation avec la demande.

La préparation de l'exposé (1 heure)

La préparation de l'oral consiste à élaborer une stratégie de présentation de la séquence au jury.

Cette phase doit permettre aux candidats d'anticiper l'entretien, de décider et de préparer :

- ce qu'il énoncera oralement,
- ce qu'il montrera sur des planches (affichées au tableau, et parfaitement lisibles à bonne distance),
- ce qu'il notera, par écrit ou graphiquement, au tableau lors de l'entretien,
- ce qu'il pourra remettre en main au jury,

Ces choix doivent être guidés par le sens et la nature de l'information à communiquer.

L'expression graphique doit être considérée comme un moyen de communication privilégié, et doit trouver sa place durant l'exposé au même titre que l'écrit et la parole. Le candidat n'est pas jugé sur ses prouesses esthétiques mais bien sur l'efficacité de sa communication (procédés de mise en page, hiérarchisation de l'information, etc.).

Enfin, cette phase permet aussi au candidat de réfléchir et de préparer la manière dont il occupera l'espace face au jury.

La présentation de la séquence de formation au jury (30 minutes)

Le jury conseille aux candidats de se préparer sérieusement à cet exercice qui consiste à faire un exposé clair et structuré, en s'efforçant d'apporter du rythme à sa prestation.

Il s'agit d'apprendre notamment à poser correctement sa voix, à manifester une certaine aisance naturelle, à ne pas perdre inopinément le fil de son propos, à occuper l'espace en veillant à se positionner convenablement par rapport aux membres du jury pour la présentation des planches ou lors de l'utilisation du tableau, par exemple.

L'échange avec le jury (30 minutes)

A la suite de l'exposé, un échange s'engage avec le jury, il prend souvent la forme d'un questionnement destiné à faire préciser ou à approfondir certains points de la séquence pour mieux en comprendre la portée.

Le jury adopte invariablement une attitude bienveillante vis-à-vis du candidat et les questions posées ne doivent pas être considérées comme de possibles pièges. Elles n'ont pas d'autres finalités que de lui fournir l'occasion de préciser sa pensée, d'ajuster ses propositions, d'argumenter ses choix didactiques et, si nécessaire, de lui permettre de modérer son propos, de corriger certaines affirmations inexactes ou certains choix inappropriés.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

coordonnés par Monsieur Christian TORREMONEIL

Membres de la commission chargée des entretiens avec les candidats :

Mesdames Sophie FARCY, Vinça GALLIERI, Flavie GRASSIN, Claire JAOUEN et Messieurs Pascal BILLON, Fabien CAMELIO, Michel CARNET, Jean-Pierre CORDAT, Christophe DÉSIRÉ, Jean-Philippe DUFOUR, Alain FOLIOT, Emmanuel JEANNOT, Marc ROBERT, Gérard SPIELMANN, Roch TAVERNA, Pierre THEPENIER, Christophe VIVIAN.

En préambule

Certains candidats se sont une nouvelle fois présentés à l'épreuve sans en connaître les attendus et les enjeux. N'exploitant que très partiellement la documentation proposée, ils se sont contentés de répondre de manière « technique » à la demande d'élaboration de séquence.

Cet ancrage très marqué dans les registres du métier a bien souvent limité les investigations pédagogiques. Quelques candidats ont même parfois ignoré totalement l'implication des arts appliqués dans le champ professionnel auquel ils appartiennent.

Suivant une logique opposée, certains postulants ont exposé avec méthode et anticipation une véritable appréciation réflexive et pratique des objectifs de l'épreuve. Conscient des attentes et des exigences l'épreuve, ils se sont lancés, avec réussite, dans une véritable investigation pédagogique structurée. Pour la plupart, celle-ci a débouché sur des stratégies d'apprentissage personnelles efficaces qui ont facilité la soutenance orale et qui ont été appréciées des jurys.

Le choix de l'option et de la spécialité

Cette année encore, quelques candidats se sont inscrits à l'option métiers d'art et ont opté pour la spécialité d'un métier dont ils ne maîtrisent ni les connaissances, ni les savoir-faire professionnels. Malgré toute la bienveillance du jury, ces candidats n'étaient pas en mesure de répondre aux attentes pratiques et interrogatives de l'épreuve.

La définition et la finalité de l'épreuve

L'épreuve se déroule en trois phases distinctes, comme suit :

1. **Travaux pratiques (quatre heures) :** *En prenant appui sur ses connaissances et savoir-faire, le candidat identifie le problème posé afin de proposer une séquence de formation et d'envisager plus précisément une des séances constitutives de la séquence. Pour cette séance, le candidat construit un dispositif et un développement pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation auxquelles ils renvoient.*

Un espace dédié et un équipement professionnels sont mis à disposition pour conduire librement les explorations pratiques et essais techniques, utiles au développement de la séance de formation. Au besoin, le candidat peut proposer une documentation en appui de ses propositions.

2. **Préparation de l'exposé (une heure) :** *À partir de son analyse et du dispositif proposé, le candidat prépare et organise son exposé en précisant le contexte dans lequel s'inscrit la séquence et en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés. Le candidat précisera les activités prévues et la réalisation demandée ainsi que les apprentissages techniques et méthodologiques visés. Ce temps doit être mis à profit pour structurer la séquence qui sera soutenue oralement.*

3. **Exposé et entretien (trente minutes + trente minutes) :** *le candidat présentera sa réflexion de façon claire et synthétique et sera amené, lors de l'entretien, à approfondir certains points de sa démarche.*

Pour éviter tout malentendu, l'objectif de cette épreuve n'est pas d'évaluer les compétences « métier » du candidat au travers de la réalisation d'une pièce finie, mais bien de le placer, en tant que futur enseignant, dans la situation d'élaborer une séquence pédagogique pour apprécier ses aptitudes à l'enseignement.

A cet effet, le sujet impose un objectif et un niveau de formation. Le cas échéant, suivant le métier, il peut être accompagné de visuels. Avec ou sans iconographie, le sujet proposé est suffisamment ouvert pour

permettre aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques, multiples et variées, ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

Aussi, l'épreuve d'une durée totale de six heures, comprend quatre heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat, dans un espace professionnel adapté à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, des manipulations, des tests liés aux matériaux, à l'outillage, aux principes de construction et de mise en forme, pour étayer ses propositions pédagogiques et ses choix didactiques.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports⁴ utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins, plans et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée. Ils permettent d'illustrer une démonstration, une manipulation, d'appuyer des apports notionnels, de compléter des recherches, de vérifier une hypothèse, de verrouiller une théorie.

Le déroulement de cette phase de travaux pratiques suppose de la part du candidat, la connaissance des procédures d'utilisation des outils et des machines mis à disposition, ainsi que des conditions de sécurité qui se rapportent à leurs utilisations.

La phase de préparation de l'exposé d'une durée d'une heure est entièrement consacrée à la préparation de l'entretien avec le jury. Elle doit lui permettre d'échafauder un plan, de structurer son propos, d'élaborer une stratégie de communication.

Enfin, l'entretien avec le jury donne l'occasion au candidat de présenter ses propositions, défendre ses choix, montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et faire la preuve par le dialogue, de son esprit critique et ses qualités d'écoute et d'argumentation.

Les constats et les recommandations du jury

1. L'exploitation du sujet
2. L'expertise professionnelle
3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif
4. La structure et la construction des séquences et des séances, la démarche pédagogique
 - 4.1. La prise en compte de la diversité des publics
 - 4.2. L'évaluation
 - 4.3. L'innovation
5. Les apports culturels et artistiques
6. Les prolongements pédagogiques
7. La prestation orale
8. La posture en tant que futur enseignant

1. L'exploitation du sujet

Le jury constate dans l'ensemble l'absence de mise en regard de l'objectif et des documents proposés ainsi que le manque d'approfondissement de l'analyse. Le défaut de réflexion sur la problématique à extraire et la timidité dans les pistes issues de l'investigation réflexive ont souvent eu raison de la pertinence des solutions pédagogiques retenues.

Les objectifs pédagogiques imposés et les thématiques sous-tendues par la nature des visuels associés n'ont pas été suffisamment mis en concordance. En effet, certains candidats n'ont développé qu'une partie réduite du potentiel sémantique et notionnel de la documentation, se contentant d'apprécier essentiellement le style des objets présentés sans entrer dans une véritable démarche d'appréciation de la conception. Il en résulte une construction de séquence et de séance peu créative, assimilable à une logique réduite à la pratique de la restauration.

Seuls quelques candidats méritants se sont aventurés dans une analyse pertinente, permettant de dégager des pistes d'investigation intéressantes et variées qu'ils ont su mettre en relation, de manière cohérente et créative, avec l'objectif et les thématiques issues des références iconographiques. Dans ce cas, la diversité

⁴ Au même titre que les documents écrits et graphiques, les supports réalisés durant l'épreuve ne font pas directement l'objet d'une évaluation.

des stratégies pédagogiques proposées présentait un réel intérêt et favorisait un échange riche avec le jury, lors de la soutenance orale.

2. L'expertise professionnelle

Constats : Bien que la demande du sujet ne permette pas au candidat d'aborder toutes les compétences professionnelles liées à la pratique de son métier, la plupart d'entre eux ont fait la preuve durant la phase de travaux pratiques de leur pleine maîtrise des gestes et savoir-faire professionnels. Cette expertise s'est vue confirmée lors de l'entretien, par le recours à un vocabulaire technique juste et pertinent, utilisé à bon escient. En revanche, les candidats qui relevaient davantage d'une pratique « amateur » du métier, n'ont pas su à travers le temps imparti à la pratique, démontrer les compétences attendues. Il est évident que pour ceux qui se sont trompés d'option, la situation est rapidement devenue inextricable, voire impossible.

Quels que soient les domaines concernés, le jury a relevé un manque de prise en compte des dimensions artistiques et esthétiques tant au niveau de la phase pratique que du développement pédagogique. Ce sont principalement l'exécution et les contextes techniques qui généralement prédominent. Le manque de culture artistique, historique et contemporaine est ainsi pointé pour la majorité des candidats. Il convient ici de préciser que les métiers d'art, de par leur ancrage étymologique, sont pourtant indissociables de ces dimensions. De fait, l'enseignement professionnel pratique dans les formations aux métiers d'art suppose la complète maîtrise des savoir-faire « métier », patrimoniaux et actuels, mais également une connaissance élargie des évolutions artistiques et culturelles passées et présentes, et de leurs incidences technologiques. Aussi, d'un abord nécessairement technique, le sujet sous-tend des questions d'ordre esthétique et artistique, qui ne peuvent être ignorées.

Conseils : Le jury rappelle qu'un niveau de maîtrise élevé des savoir-faire « métier » est attendu pour prétendre répondre aux exigences des enseignements professionnels. Un simple niveau d'amateur éclairé ne peut suffire. Aussi, les interrelations entre les champs techniques, technologiques et esthétiques, historiques et contemporains sont indissociables pour faire la preuve de ce niveau d'expertise dans le cadre de l'épreuve.

La dimension artistique appliquée au métier doit inévitablement être appréciée et exploitée par le candidat, afin de ne pas laisser croire qu'il s'inscrit dans une pratique figée et muséale des métiers d'art. Il revient au candidat de convaincre le jury de ses capacités à appréhender son métier sous l'angle des productions les plus contemporaines, et à l'ancrer dans une pratique vivante, évolutive et soucieuse des enjeux actuels.

Les candidats doivent ainsi clairement se positionner sur la question de la modernité de leur métier afin de pouvoir ultérieurement développer l'ambition de leurs élèves et les engager dans des poursuites d'étude.

3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif

Constats : Généralement, l'objectif et le niveau de classe proposés dans le sujet ont été bien pris en compte avec une réelle volonté de planifier les apprentissages dans une logique adaptée aux exigences. Certains candidats ont judicieusement opéré des rapprochements en élaborant des séquences idoines au niveau de classe. Ces derniers allant jusqu'à proposer un découpage qui formulait des objectifs opérationnels au sein de chaque séance.

Cependant le jury a souvent regretté le manque de pertinence des choix didactiques, cet écueil provenant essentiellement d'un manque d'analyse du sujet lui-même. Quelques stratégies formatives n'ont pas été suffisamment rattachées aux attentes et objectifs des référentiels concernés. Ainsi, le contexte de départ n'étant pas suffisamment analysé, la réflexion et les solutions s'en sont trouvées amoindries.

4. La structure et la construction des séquences et séances, la démarche pédagogique

Constats : La capacité à produire des séquences et séances structurées est un des points forts relevé par le jury pour la grande majorité des candidats. En effet, si l'an passé les séquences avaient été élaborées suivant une logique linéaire sur les bases d'une succession d'exercices, cette année les productions ont révélé une volonté évidente de structurer la séquence dans une logique de progression des apprentissages.

Les candidats ont manifestement pris connaissance des recommandations du rapport de jury. La plupart des séances proposées se sont inscrites dans des progressions, celles-ci ont été déclinées avec cohérence en relation avec la compétence visée. La dimension temporelle (pas toujours optimale et souvent ambitieuse) a été anticipée correctement, surtout pour tenir compte des réalités pratiques de mise en œuvre des activités dans les ateliers.

Cependant quelques écueils demeurent. Malgré une parfaite identification de l'objectif dominant et une organisation convenable de la séquence, le déroulement souvent ne mettait pas suffisamment l'accent sur les méthodes, les moyens et les outils envisagés. Peu de dispositifs ont accordés de l'importance au développement de l'autonomie, du sens de la responsabilité ou encore à l'émergence du projet personnel de l'élève.

Conseils : La séquence pédagogique doit être abordée comme une entité formative globale reposant sur la définition d'une démarche de projet. La construction du plan de formation ne peut donc pas être envisagée comme une simple suite d'activités sans relation les unes aux autres et d'une séance à l'autre.

Aussi, il faut rappeler une nouvelle fois :

- qu'il ne s'agit pas de trouver la réponse pédagogique et didactique « modèle » mais bien d'apporter des réponses adaptées et personnelles qui confirmeront toute la liberté et la créativité pédagogique requises par le métier enseignant,
- qu'il est essentiel d'anticiper les interventions pédagogiques à travers le filtre des activités de l'enseignant, mais également à travers celles des élèves. En donnant à comprendre la stratégie de construction d'une séquence dans son ensemble, de sa conception à sa mise en application en classe,
- que la qualité de la séquence repose sur l'appréciation de toutes les composantes de l'acte professoral.

La réussite de l'épreuve nécessite anticipation et préparation. Elle repose en partie sur la connaissance des référentiels de la filière professionnelle et des programmes d'arts appliqués⁵ ainsi qu'une réflexion préalable sur l'articulation des compétences et savoirs à mettre en œuvre dans les différents niveaux de formation.

4.1. La prise en compte de la diversité des publics

Constats : Outre que plus les prérequis sont la plupart du temps ignorés des candidats, trop souvent le niveau de la classe est considéré comme homogène et ne prend pas en compte la diversité des rythmes d'apprentissage.

Les démarches pédagogiques appréhendent les apprentissages sur la base d'un niveau commun requis. Les difficultés ou les facilités que peuvent rencontrer certains élèves ne font pas l'objet d'une attention particulière. Au mieux, elles sont uniquement évoquées en terme de remédiation et donnent lieu à des exercices supplémentaires censés pallier les difficultés rencontrées.

Conseils : Une bonne connaissance des parcours de formation et des passerelles d'orientation qui sont offertes aux élèves permet de comprendre la diversité des publics qui composent la classe. La mise en place d'évaluations diagnostiques en début de cycle est de nature à permettre au professeur de tenir compte au travers des activités proposées, de la diversité des acquis et des rythmes d'apprentissage des élèves.

4.2. L'évaluation

Constats : Les séquences présentées font souvent abstraction de la question de l'évaluation. Lorsqu'elle est abordée, elle n'est que très rarement définie correctement, soit par manque de cohérence avec les activités proposées, soit par en raison d'une subjectivité des critères qui la rend inopérante.

Conseils : L'évaluation est la conclusion de tout acte formatif. De ce point de vue, elle est indissociable de l'objectif visé dans la construction d'une séquence ou d'une séance pédagogique. Son rôle ne peut être omis dans la mesure où la forme de l'évaluation donne bien souvent tout son sens à l'activité proposée. De fait, il est indispensable dans toutes séquences pédagogiques de définir les modalités et de fixer un temps dédié à l'évaluation.

Il est conseillé aux candidats de prendre en considération la question de l'évaluation sous toutes ses formes (diagnostique, formative, sommative), elle revêt un rôle primordial dans l'acte d'enseignement par les informations qu'elle renvoie au professeur sur la qualité de son action.

4.3. L'innovation

Constats : Le registre de l'expression pédagogique et didactique est resté globalement confiné dans une utilisation de moyens « classiques » (tableau, vidéoprojecteur, supports écrits et iconographiques...). Cette approche est le fondement de toutes activités professorales de classe et elle doit être maîtrisée. Cependant,

⁵ Les programmes et référentiels de formation de la voie professionnelle sont consultables sur le site du Scérén-CNDP (se reporter p.4)

il est attendu de la part des candidats qu'ils fassent preuve à ce niveau de réflexion et d'innovation. Cela doit passer par une exploitation judicieuse et professionnelle du plateau technique mis à leur disposition.

Quelques candidats ont su concevoir des moyens pédagogiques et des solutions formatives pertinentes et efficaces. Quelques-uns ont même fait preuve d'innovation en proposant des solutions originales de type workshop ou projet pédagogique intégrant des moyens numériques contemporains, par exemple. L'approche pédagogique transdisciplinaire a été convenablement prise en compte par la plupart des candidats. Toutefois, il convient de préciser que celle-ci a trop souvent été affichée comme argument sans réelle démonstration.

Conseils : Au-delà d'une utilisation référencée des moyens pédagogiques classiques, le registre de l'expression du professeur doit s'enrichir des nouvelles technologies et d'une exploitation optimale des moyens techniques mis à sa disposition le jour de l'épreuve. Cela ne signifie pas qu'il faut limiter ses investigations aux seuls outils du parc machines, mais bien d'envisager d'autres solutions formatives au regard de l'objectif et du contexte exposés dans le sujet.

Le caractère innovant d'une séquence pédagogique réside parfois dans le bien-fondé de son ancrage dans des dispositifs transversaux, tels que les enseignements généraux liés à la spécialité (EGLS), les projets pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), l'accompagnement personnalisé, les ateliers de pratique artistique et culturelle, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

5. Les apports culturels et artistiques

Constats : Quelques candidats ont apporté des références culturelles et techniques nombreuses et utiles à la séquence. Certains ont su lors de l'entretien convoquer des références de créations contemporaines pertinentes qui leur ont permis d'afficher leur curiosité et leur volonté d'être au fait des tendances actuelles de leur domaine professionnel.

Cependant, la plupart s'est contenté de commenter les seuls éléments iconographiques présents dans le sujet. Trop peu ont réussi à faire preuve d'une culture élargie à d'autres références. Certains, conscients des attentes du jury, se sont risqués à des rapprochements culturels et artistiques, peu appropriés voire décalés avec le propos.

Conseils : Si les dimensions technique et technologique de la spécialité sont essentielles à l'exercice du métier, elles ne doivent pas reléguer les contextes artistiques et culturels qui s'y rapportent au rang d'apports notionnels occasionnels. Les métiers d'arts sont fondamentalement ancrés dans des registres patrimoniaux historiques et contemporains. Ils puisent leurs spécificités dans les évolutions esthétiques, stylistiques et techniques, apportées à travers les siècles par les différents mouvements artistiques et culturels. Le jury attend des candidats qu'ils abordent leur métier sous l'angle indissociable des arts, des techniques et des civilisations.

6. Les prolongements pédagogiques

Constats : Tout comme l'an passé, les candidats ont rarement situé leur proposition de séquence pédagogique dans une progression globale sur l'année scolaire ou sur le cycle de formation. Très peu ont envisagé de possibles prolongements à la séquence.

Conseils : Là encore, la connaissance des programmes et référentiels est de nature à permettre aux candidats d'inscrire leurs propositions de manière cohérente dans un parcours de formation. Il n'est pas inutile de communiquer au jury, les grandes lignes d'une progression pédagogique afin de donner du crédit à la séquence proposée.

7. La prestation orale

Constats : Les examinateurs relèvent des prestations orales de qualité. Faisant preuve de qualités d'écoute, de prise de recul et de sens du dialogue, la majorité des candidats a été convaincante. S'appuyant sur des expériences professionnelles vécues, la plupart des candidats s'est appuyé sur un vocabulaire technique précis, utilisé à bon escient. Par contre, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique lié à l'enseignement était plus rare et le recours à quelques poncifs sur l'Education nationale ou le métier d'enseignant a été jugé maladroit.

Dans l'ensemble, les échanges étaient nourris et constructifs, peu de questions sont restées sans réponse. Majoritairement, les candidats ont fait preuve de conviction et de suffisamment d'assurance pour convaincre le jury de leurs aptitudes à prendre des classes en responsabilité.

A l'opposé, quelques rares candidats ont adopté des attitudes rigides et fermées, au travers parfois d'un discours fait de certitudes, ils sont pas parvenus à établir une qualité de dialogue avec le jury, induisant leurs capacités à gérer sereinement et efficacement un groupe d'élèves dans un climat de confiance. D'autres ont montré une forme de timidité ou un manque de conviction pour défendre les choix didactiques ou pédagogiques. Trop souvent le doute s'est installé lors de l'échange, l'absence de réponse aux questions posées révélait un manque de réflexion sur les stratégies proposées.

Conseils : La soutenance doit être anticipée et préparée. Le temps imparti à la préparation doit être exploité minutieusement pour affiner les stratégies d'apprentissage envisagées en vue de les communiquer avec clarté et précision aux examinateurs. De ce point de vue, la gestion du temps lors de la restitution orale est un exercice auquel les candidats doivent se préparer. L'efficacité de la communication repose très souvent sur la capacité du candidats à faire preuve de concision, de sens critique et d'esprit de synthèse pour convaincre le jury de ses compétences professorales.

8. La posture de l'enseignant

Constats : En règle générale, les candidats ont fait preuve de maturité en adoptant une posture de futur enseignant parfaitement adaptée à la circonstance. Pour certains, elle a révélé un réel enthousiasme voire une passion pour le métier, pour d'autres, elle manifestait sans équivoque un positionnement éthique et responsable, conforme aux valeurs et principes fondamentaux du système éducatif, laissant présager un engagement auprès des élèves, bienveillant et formateur.

Plus rarement, le jury a pu observer des postures rigides, effacées ou sans assurance de la part de quelques candidats. Ces derniers ne sont pas parvenus à convaincre le jury de leurs capacités à conduire et accompagner un groupe d'élèves avec suffisamment d'engagement et d'autorité.

Conseils : Au-delà de l'expertise professionnelle et disciplinaire, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de se projeter dans le métier d'enseignant et de témoigner d'un engagement personnel avéré en faveur de la transmission des connaissances.

Sur ce point, une bonne connaissance de la fonction de l'enseignant et par extension des missions du professeur au sein de l'établissement et du système éducatif, est indispensable. Aussi, les candidats les plus convaincants sont ceux qui parviennent à témoigner au jury la prise de conscience de la diversité des facettes du métier de professeur et leur engagement avec suffisamment d'esprit critique en faveur de pratiques mobiles, évolutives et innovantes.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de mise en situation professionnelle

| | Nombre de moyennes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 10 | 19 | 16 | 14 | 8 | 67 | 9,25 | 11,10 |
| CAFEP-CAPLP | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 5 | 12,30 | 14,75 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 0 | 2 | 3 | 4 | 2 | 11 | 11,41 | 13,13 |
| CAFEP-CAPLP | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5,75 | - |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes).

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement. Elle permet en outre au jury, notamment au cours de l'entretien qui suit la présentation, d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe pédagogique, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celle de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Madame Sophie FARSY,
assisté de Madame Fabienne HELLEBUICQ et Monsieur Hugo PISANI

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Caroline FABRE, Sophie FARSY, Nathalie GOURMEN, Catherine GRANDJEAN, Flavie GRASSIN, Fabienne HELLEBUICQ, Sandrine HUARD, Béatrice KERMORGANT, Sandrine ROLL, Raphael SANCHEZ et Messieurs Didier BATALKA, Tony BOTINI, Etienne BOULARD, David GOBBO, Hugo PISANI, Jacques ROCCHI.

Enjeux et déroulement de l'épreuve

Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à adopter une posture d'enseignant à partir de la présentation de son dossier et de l'entretien qui suit.

Le dossier est le support matériel sur lequel le candidat appuie sa présentation, de manière hiérarchisée et cohérente. Durant une trentaine de minutes, le candidat questionne sa propre pratique professionnelle et/ou personnelle, en analyse les aspects marquants et les réinvestit dans sa pratique pédagogique. Il a à sa disposition un tableau. Son utilisation se comprend comme un support visuel et synthétique qui permet d'enrichir et soutenir la prestation orale.

Durant l'entretien qui suit, d'une trentaine de minutes, le candidat peut être amené à préciser certains éléments de sa soutenance et à engager une réflexion sur le métier et la diversité des conditions d'exercice. Il s'agit d'un échange constructif où la bienveillance du jury prend en compte le peu d'expérience dans le métier. Cependant, la distance critique ne doit pas s'arrêter à l'acceptation des observations du jury ; le candidat doit s'appuyer sur ces remarques et sur sa connaissance des textes officiels et des grandes orientations du système éducatif pour envisager son exercice professionnel futur.

Les critères d'évaluation de l'épreuve

L'évaluation de l'épreuve porte sur les critères suivants :

- l'intérêt et l'actualité du thème du dossier et maîtrise des connaissances liées à la situation de conception choisie.
- l'aptitude à identifier des questionnements et les mettre en relation avec les enjeux de la discipline au travers d'une exploitation pédagogique.
- l'aptitude à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.
- la clarté, la cohérence et la structuration du propos, le sens de l'écoute et la distance critique.

La constitution du dossier

Le dossier ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble est consigné sur un cédérom, joint au dossier papier. Il est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est précisée. La reproduction est privilégiée, toutefois, des originaux bidimensionnels peuvent être insérés dans le dossier s'ils ne dépassent pas le format A4 (échantillons textiles par exemple).

La transmission du dossier

Le dossier est transmis au secrétariat du jury avant la date du déroulement de l'épreuve.

Ce dossier est destiné aux membres du jury. Pour le bon déroulement de l'épreuve, le candidat est invité à se munir d'un exemplaire personnel. Ce dernier doit être rigoureusement identique à celui qui a été préalablement transmis. En effet, l'ajout de documents supplémentaires (numériques ou autres) lors de la soutenance n'est pas autorisé. La documentation qui ne figure pas dans le dossier préalablement transmis au jury, ne peut être prise en compte.

Les conseils de préparation du dossier

Le dossier n'est pas un mémoire de fin d'études ; il n'est pas censé témoigner d'une expertise mais des qualités d'analyse réflexive du candidat. En fonction de l'expérience professionnelle et/ou personnelle du candidat, le dossier présente une articulation autour de son expérience, des questionnements qu'elle suscite et des pistes pédagogiques envisagées dans le cadre d'un enseignement en lycée professionnel, en convoquant :

- les programmes d'**arts appliqués & cultures artistiques** et de l'**histoire des arts** ;
- les référentiels professionnels des formations aux métiers d'art ;
- les attendus et les enjeux de la voie professionnelle et de la discipline des arts appliqués ;
- les modalités de fonctionnement des différents dispositifs pédagogiques en vigueur dans la voie professionnelle (enseignements généraux liés à la spécialité, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, accompagnement personnalisé, etc.).

Le jury rappelle la nécessité d'apporter le plus grand soin à la réalisation des dossiers, notamment par :

- une mise en forme et une mise en page réfléchies et servant le propos, des visuels légendés et l'utilisation d'un plan identifiable dans le sommaire ;
- une relecture sérieuse permettant de corriger les erreurs de syntaxe ou d'orthographe.

L'expérience professionnelle et personnelle

L'élément déclencheur du dossier relève bien du vécu du candidat. La présentation du (des) projet(s) réalisé(s) doit mettre en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation, dans un ou plusieurs domaines du design ou dans la spécialité métiers d'art choisie par le candidat.

Ce dossier explicite la capacité du candidat à rendre compte d'implication et de productions personnelles dans les domaines de la création, à prendre du recul vis-à-vis de son expérience et de ses propres

productions. Il s'agit bien ici d'effectuer une analyse critique et non simplement de décrire des processus.

Ce questionnement sur la pratique professionnelle doit conduire le candidat à déterminer une thématique susceptible d'être exploitée dans les différents domaines du design et possédant une portée didactique et pédagogique faisant émerger des axes fondamentaux pour l'enseignement des arts appliqués et/ou des métiers d'art en lycée professionnel.

Les questionnements

Faire émerger des questionnements contemporains est un élément déterminant de cette épreuve. Ces questionnements constituent en effet le lien incontournable entre les champs professionnels et pédagogiques. Les références convoquées permettent d'approfondir l'analyse de la thématique. Elles se doivent d'être pluridisciplinaires et pertinentes au regard de la démonstration. C'est au cœur de ces questionnements que doit se poser l'articulation entre la thématique énoncée par le candidat et la mise en place d'un dispositif pédagogique permettant d'apprécier « l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat ».

Les pistes pédagogiques

La question posée est celle du transfert de l'expérience, d'un savoir-faire à un savoir transmettre. Il est essentiel de bien mettre en lumière cette transposition entre les centres d'intérêt du designer et ceux de l'enseignant. Sans cette réflexion, la recherche est purement théorique et reste déconnectée des dispositifs pédagogiques au risque pour ceux-ci de paraître artificiels, formels et mimétiques.

Il s'agit de réfléchir à des situations pédagogiques présentant un réel potentiel d'apprentissage utile et appréhendable par des élèves de lycée professionnel. Le candidat est amené à développer des démarches, des méthodes, des stratégies pédagogiques permettant aux élèves d'acquérir des compétences et de s'emparer des savoirs, des savoir-faire, des méthodes et des outils propres à ces enseignements.

Afin d'éviter une vision idéaliste des publics concernés ou des conditions matérielles disponibles, susceptible de déboucher sur des pistes pédagogiques inopérantes, il est souhaitable que le candidat se donne les moyens de rencontrer le terrain, ne serait-ce que sur une courte expérience.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier

| | Nombre de moyennes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 7 | 18 | 15 | 15 | 12 | 67 | 10,29 | 12,31 |
| CAFEP-CAPLP | 0 | 2 | 0 | 1 | 2 | 5 | 11,60 | 13,38 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 2 | 2 | 1 | 5 | 1 | 11 | 9,68 | 12,19 |
| CAFEP-CAPLP | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2,25 | - |

Moyennes exprimées sur 20 points.

ANNEXE

Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes

| Spécialités métiers d'art | Formations professionnelles correspondantes |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Armurerie | CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie |
| Arts de la bijouterie-joaillerie | CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau |
| Arts de la céramique | CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique |
| Arts de la gravure et de la ciselure | CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure |
| Arts de la reliure | CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure |
| Arts du décor architectural | CAP Graveur sur pierre MC Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés |
| Arts du métal | CAP Bronzier, 3 options CAP Ferronnier |
| Arts du spectacle | CAP Accessoiriste réalisateur Diplôme de technicien des métiers du spectacle, 2 options |
| Arts du verre | CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste CAP Souffleur de verre, 2 options BMA Verrier décorateur BMA Souffleur de verre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique |
| Graphisme et décor | CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, 2 options |
| Tapiserie d'ameublement | CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement |
| Broderie | CAP Arts de la broderie BMA Broderie |
| Chaiserie brosserie | CAP Cannage, paillage en ameublement |
| Dorure ornemanisme | CAP Doreur à la feuille ornemaniste |
| Ebénisterie | CAP Ebéniste BMA Ebéniste Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option ébéniste |
| Facture instrumentale | CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options CAP Facteur d'orgue CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options |
| Horlogerie | CAP Horlogerie BMA Horlogerie |
| Marqueterie | CAP Arts du bois, option marqueteur |
| Menuiserie en sièges | CAP Menuiserie en sièges |
| Moulage noyautage | CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze |
| Photographie | CAP Photographe Bac Pro Photographie |
| Sculpture sur bois | CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste |
| Tournage d'art sur bois | CAP Arts du bois, option tourneur |
| Vannerie | CAP Vannerie |